

L'économie sociale et solidaire au Maroc : revue de littérature sur son évolution historique, ses acteurs, son état des lieux et ses défis de développement

The social and solidarity economy in Morocco: a literature review of its historical evolution, key actors, current state and development challenges

BAOCHI Mourad

Docteur en Sciences Économiques et Gestion
Laboratoire de Management et développement des entreprises et des organisations (MADEO)
École Supérieure de Technologie Oujda (ESTO)
Université Mohammed 1^{ER} Oujda
Oujda, Maroc

LAHRACH Rahhal

Professeur de l'enseignement supérieur
Laboratoire de Management et développement des entreprises et des organisations (MADEO)
École Supérieure de Technologie Oujda (ESTO)
Université Mohammed 1^{ER} Oujda
Oujda, Maroc

Date de soumission : 12/08/2026

Date d'acceptation : 14/09/2026

Pour citer cet article :

BAOCHI. M. & LAHRACH. R. (2026) « L'économie sociale et solidaire au Maroc : revue de littérature sur son évolution historique, ses acteurs, son état des lieux et ses défis de développement », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 7 : Numéro 9 » pp : 919- 950.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cet article propose une revue de littérature consacrée à l'évolution historique de l'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc, à la structuration de ses acteurs, ainsi qu'à l'analyse des défis entravant son développement et des solutions pour y répondre. En s'appuyant sur une synthèse de la littérature, l'étude clarifie le concept de l'ESS, ses principes et ses principales notions voisines, retrace son évolution historique au Maroc, présente ses principaux acteurs et met en évidence sa contribution au développement local. Les résultats de cette synthèse révèlent que les coopératives constituent la composante la plus représentative de l'ESS, notamment en raison de leur contribution à la création de richesses et d'emplois, tandis que les associations et les mutuelles jouent principalement un rôle dans la cohésion et la protection sociales. Toutefois, de nombreux défis continuent d'entraver le développement de l'ESS, notamment les difficultés d'accès au financement et aux marchés, l'absence d'un cadre juridique, ainsi que l'insuffisance des compétences managériales des dirigeants de ses différentes composantes. La revue souligne ainsi la nécessité de renforcer la gouvernance du secteur, ses mécanismes d'accompagnement et son cadre juridique, tout en favorisant la modernisation et la professionnalisation de ses structures, afin d'accroître sa contribution au développement socio-économique local.

Mots clés : ESS ; Coopératives ; Défis structurels ; Développement local ; Maroc.

Abstract

This article provides a review of the literature on the historical development of the social and solidarity economy (SSE) in Morocco, the organisation of its stakeholders, and an analysis of the challenges hindering its development and the solutions to address them. Drawing on a review of the literature, the study clarifies the concept of the SSE, its principles and key related concepts; traces its historical development in Morocco; presents its main stakeholders; and highlights its contribution to local development. The findings of this review reveal that co-operatives are the most significant component of the SSE, particularly due to their contribution to wealth and job creation, whilst associations and mutual societies play a role primarily in social cohesion and social protection. However, numerous challenges continue to hinder the development of the social and solidarity economy, including difficulties in accessing finance and markets, the absence of a legal framework, and insufficient managerial skills among the leaders of its various components. The report thus highlights the need to strengthen the sector's governance, its support mechanisms and its legal framework, whilst promoting the modernisation and professionalisation of its structures, to enhance its contribution to local socio-economic development.

Keywords: SSE; Cooperatives; Structural challenges; Local Development; Morocco.

Introduction

L'ESS occupe une place grandissante dans les stratégies publiques de développement des États en raison de sa contribution significative à l'inclusion sociale des couches défavorisées et au développement socio-économique local. Fondée sur les principes de la libre initiative collective, de la démocratie interne, de la non-lucrativité (ou de lucrativité limitée), de la solidarité, de l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, de la finalité sociale ou environnementale et de l'ancrage territorial (Defourny & Nyssens, 2010 ; Lamaalam et *al.*, 2018). A l'échelle internationale, l'ESS est considérée comme une troisième économie aux cotées des économies privée et publique (Crétiéneau, 2010), capable de fournir des solutions innovantes aux défis socio-économiques et environnementaux (Villalba-Eguiluz et *al.*, 2023).

Au Maroc, si le concept de l'ESS est relativement récent, les pratiques qui sous-tendent existaient depuis toujours et sont ancrées dans la société marocaine (Douayri & Etouzani, 2022). Sa première reconnaissance par le pouvoir marocain est datée de l'indépendance, à travers l'intégration d'un droit d'association dans le Dahir du 15 novembre 1958 (Baron & Hattab-Christmann, 2005, cité dans Maallam, 2020, p. 330). Toutefois, sa première reconnaissance en tant que modèle formel au Maroc était à la fin des années 1980 après l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Cependant, le secteur de l'ESS a connu un développement remarquable à partir des années 2000, notamment avec la création de l'INDH en 2005 et la mise en œuvre des stratégies sectorielles. En outre, un département ministériel chargé de l'ESS a vu le jour en 2000, placé aujourd'hui sous la tutelle du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'ESS (El Maallam, 2020 ; Zahidi et *al.*, 2024).

Cette évolution est accompagnée par la mise en place d'une multitude d'organismes d'appui, notamment l'Office du Développement de la Coopération (ODCo), l'Agence de Développement Social (ADS), l'Entraide Nationale, la Promotion Nationale et l'Agence pour le Développement Agricole (ADA) (CESE, 2015). Les organisations de l'ESS (OESS) au Maroc interviennent dans des domaines variés tels que l'action sociale, la microfinance, le commerce équitable et les activités génératrices de revenus (AGR) (Tirou, 2022).

Le secteur de l'ESS se compose principalement de trois catégories de structures : les coopératives, les associations et les mutuelles. Au Maroc, les coopératives constituent sa principale composante grâce à sa contribution efficace à la création de richesses et d'emplois et à l'inclusion sociale (CESE, 2015, cité dans Belmaati, 2018, p. 425).

Malgré les avancées enregistrées au cours de ces dernières décennies, l'ESS reste confrontée à plusieurs défis structurels susceptibles de freiner son potentiel de développement. Les

difficultés d'accès au financement, les contraintes de commercialisation, l'absence d'un cadre juridique global, le retard de transformation digitale de ses acteurs, la faiblesse des compétences managériales et entrepreneuriales de leurs dirigeants, sont les principaux défis et obstacles tirés de la littérature. Ceux-ci soulèvent des interrogations quant à sa capacité de renforcer durablement sa contribution au développement socio-économique local du Maroc.

Dans cette perspective, le présent article vise à répondre à la problématique qui s'articule autour de trois questions de recherche suivantes : **Comment l'ESS s'est-elle progressivement structurée au Maroc ? Quelles sont les caractéristiques de ses principaux acteurs ? et Quels défis conditionnent aujourd'hui son essor et sa contribution au développement socio-économique local ?** Pour y répondre, l'objectif principal de cette recherche est d'analyser le processus de structuration de l'ESS au Maroc à travers son évolution historique et institutionnelle, de décrire les caractéristiques de ses principaux acteurs et de leur état des lieux, et d'identifier auprès de la littérature les principaux défis et contraintes qui conditionnent son essor et son développement ainsi que sa contribution au développement socio-économique local.

Bien que plusieurs études aient examiné l'ESS au Maroc, notamment sous des angles spécifiques, la présente recherche propose une approche intégrée combinant son évolution historique, ses principaux acteurs, son état des lieux, ainsi que les défis auxquels il est confronté. Elle consiste à surmonter une approche totalement descriptive en examinant le décalage entre l'expansion quantitative de l'ESS, notamment les coopératives et les associations, et sa contribution réelle au développement socio-économique local.

Sur le plan structurel, la présente recherche s'articule autour de cinq grandes parties. La première sera consacrée à la présentation détaillée de la méthodologie de recherche documentaire mobilisée dans cette recherche. La deuxième partie retracera l'évolution historique et la structuration institutionnelle de l'ESS au Maroc. La troisième partie présentera ses principaux acteurs ainsi que leurs caractéristiques. La quatrième partie exposera l'état des lieux du secteur d'ESS à partir des statistiques les plus récentes relatives à ses acteurs, plus particulièrement les coopératives. Enfin, la cinquième partie mettra en évidence les principaux défis auxquels le secteur de l'ESS au Maroc est confronté, tout en proposant des solutions, issues de la littérature existante, pour consolider sa contribution au développement socio-économique local du pays.

1. Méthodologie de recherche documentaire

1.1. Nature et approche de la revue

Dans le cadre de la présente recherche, une revue narrative de littérature fondée sur une recherche documentaire structurée a été adoptée. Ce choix méthodologique est justifié par l'objectif de recherche, qui vise à retracer l'évolution historique et institutionnelle de l'ESS au Maroc, à repérer ses principaux acteurs, à établir un état de lieux de son expansion et à mettre en lumière les principaux défis auxquels le secteur est confronté. À la différence de la revue de littérature systématique, qui consiste à apporter des éléments de réponse à une question de recherche précisément délimitée selon un protocole méthodologique standardisé, la revue de littérature narrative offre au chercheur une plus grande flexibilité dans la sélection des sources mobilisées, permettant ainsi de construire une compréhension globale, contextualisée et évolutive du phénomène étudié. La recherche documentaire a permis d'intégrer des publications scientifiques et des sources institutionnelles et réglementaires, dans le but de tenir compte simultanément les contributions académiques et les données relatives à l'évolution institutionnelle, juridique et socio-économique de l'ESS au Maroc.

1.2. Stratégie de recherche et sources documentaire

Couvrant la période allant de 2023 à 2026, la recherche documentaire de cette étude s'est appuyée sur les principales ressources scientifiques et institutionnelles. Les publications scientifiques et académiques ont été recherchées auprès des bases et moteurs de recherche scientifiques les plus connus tels que Scopus, Web of Science, Google Scholar, ScienceDirect et Cairn.info. Toutefois, ces publications ont été complétées par la consultation des documents et des rapports publiés par les institutions et organismes marocains intervenant dans le domaine de l'ESS, tels que le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'ESS, l'ODCo, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), l'INDH. L'opération de la recherche a été effectuée en mobilisant plusieurs mots-clés, utilisées séparément et en combinaison, ainsi que leurs équivalents en anglais. Ces mots-clés sont notamment « ESS », « économie sociale (ES) », « économie solidaire », « tiers secteur », « entrepreneuriat social », « entrepreneuriat collectif », « innovation sociale », « associations », « coopératives », « mutuelles », « développement local », « développement territorial », « ESS au Maroc », « associations au Maroc », « coopératives au Maroc », « mutuelles au Maroc », « défis ESS Maroc ». Des recherches complémentaires ont été menées à partir des appellations des principales institutions (HCP, CESE, etc.), programmes et dispositifs (Mourafaka, Intelaka, INDH, plan d'action national de l'ESS, etc.) publics

dédiés au développement de l'ESS au Maroc. Afin de couvrir l'ensemble des facettes du sujet, plusieurs catégories de documents ont été analysés. Il s'agissait principalement des articles scientifiques de revues et de conférences, des ouvrages, des chapitres d'ouvrages, des thèses, des rapports institutionnels, des documents statistiques, des textes législatifs et réglementaires, etc.

1.3. Critères de sélection des sources d'informations

La recherche initiale a permis d'identifier plus de 200 documents différents. Après l'application des critères de sélection (d'inclusion et d'exclusion), environ 70 documents pertinents ont été retenus pour la lecture analytique finale. La sélection a reposé sur des critères bien définis. Il s'agissait avant tout de leur pertinence par rapport aux objectifs de la recherche. Ensuite, les documents à retenir doivent apporter une contribution directe à la compréhension d'au moins l'une des dimensions de l'étude, telles que l'ESS, ses principes et ses notions voisines, l'ESS au Maroc, son évolution historique et institutionnelle, ses principaux acteurs, son cadre juridique et réglementaire, et les défis auxquels elle est confrontée. En effet, les articles scientifiques sont retenus lorsqu'ils présentent une pertinence directe au regard de la problématique étudiée. Les rapports institutionnels ne sont inclus dans l'étude que lorsqu'ils fournissent des données pertinentes et des statistiques officielles. Un autre critère de sélection concernait la date de publication des documents retenus. Ainsi, les documents anciens ont été mobilisés pour rédiger les étapes de l'évolution du secteur de l'ESS et de ses acteurs, tandis que les documents les plus récents ont été utilisés pour analyser l'état actuel du secteur, des politiques publiques dédiées à son développement et des défis structurels auxquels il est confronté.

1.4. Procédure d'analyse et de comparaison des sources

Une fois sélectionnés, les documents retenus ont fait l'objet d'une lecture analytique, qui consiste à extraire les informations pertinentes par rapport à l'une des cinq parties de la recherche : la définition, les principes et les notions voisines de l'ESS, l'évolution historique et institutionnelle de l'ESS au Maroc, ses principaux acteurs, son état des lieux et ses défis structurels de développement. Les informations extraites ont ensuite été organisées, comparées et confrontées afin de repérer leurs convergences, leurs divergences et leurs contributions au regard des différentes dimensions de la recherche. Cette démarche d'organisation, de comparaison et de triangulation documentaire a contribué de renforcer la fiabilité des informations retenues et d'éviter de s'appuyer exclusivement sur une source unique.

2. ESS : définition, principes et notions voisines

2.1. ESS : définition et principes

L'ESS est considérée comme une remise en question de la séparation stricte de la sphère économique et de celle sociale en proposant un ré-encastrement de l'économique dans le social (Gachet & Gonin, 2013). Malgré son importance, l'ESS reste un concept flou sans définition claire (Jangjarat et *al.*, 2023). En effet, elle peut être définie comme étant la partie de l'activité économique et sociale assurée par les trois catégories d'organisations traditionnelles telles que les coopératives, les mutuelles et les associations. L'avantage de cette approche juridico-institutionnelle réside dans le fait qu'elle est hautement lisible et compréhensible, car il suffit d'avoir l'une des trois formes juridiques susmentionnées pour faire partie de l'ESS (Audigier, 2014). Pour Bellemare et *al.* (2022), l'ESS fait référence à un mouvement socio-économique qui favorise les Hommes et la société au détriment des profits. En partageant les mêmes valeurs et principes, les OEES constituent ensemble une sorte d'entité « objective » (Garabé et *al.*, 2001). Ces principes permettent à l'ESS de construire un modèle alternatif à celui des entreprises capitalistes, en re-encastrent le social dans l'économique et en plaçant l'humain et l'environnement au centre des préoccupations (Chopart et *al.*, 2006). Ces principes sont : la libre initiative collective (adhésion volontaire), la démocratie interne (égalité entre les membres ou sociétaires), la non-lucrativité (pour les associations et les mutuelles) ou la lucrativité limitée (pour les coopératives), la solidarité, l'indépendance vis-à-vis de l'État ou des collectivités publiques, l'utilité (ou la finalité) sociale et/ou environnementale et l'ancrage territorial (Monzón & Chaves, 2012).

2.2. ESS et notions voisines

ES, ESS, troisième secteur, tiers-secteur, secteur volontaire, nouvelle ES, initiatives locales, économie alternative..., sont des appellations des activités susmentionnées qui se retrouvent de plus en plus souvent dans les écrits économiques (Marée & Saive, 1984).

- *ESS et économie alternative* : les concepts d'ESS et d'économie alternative sont étroitement liés, mais leurs origines et leurs approches diffèrent les unes des autres. L'économie alternative fait référence à des pratiques économiques qui ont pour objectif de remettre en cause les modèles économiques traditionnels, de promouvoir des alternatives durables et de favoriser une économie plus juste et plus équitable. La revendication de l'économie alternative est donc d'être altruiste et ouverte sur le monde (Laville & Cattani, 2005).

- *ESS et entrepreneuriat social* : l'ESS se démarque de l'entrepreneuriat social notamment, sur la base de deux critères que sont la gouvernance et la lucrativité. En effet, l'ESS privilégiera la gouvernance démocratique et une lucrativité limitée. L'entrepreneur social peut opter pour un statut de coopérative, d'association, de fondation (qui sont des statuts de l'ESS) ou de société commerciale. L'entrepreneuriat social peut être une initiative privée individuelle ou collective alors que l'ESS est toujours une initiative collective.¹
- *ESS et tiers-secteur* : l'idée du tiers-secteur est apparue à l'encontre de la plupart des analyses de sciences économiques et sociales qui distinguent deux secteurs, privé et public. Décrit pour la première fois en 1973, le tiers-secteur est associé à un secteur alternatif, n'est situé ni dans la sphère publique, ni dans la sphère privée (Dragan, 2016). Il désigne, ainsi, l'expression qui indique que l'ESS compose le troisième ensemble de l'activité économique et sociale, avec les secteurs privé et public (Collette & Pigé, 2008).
- *ESS et économie solidaire* : l'économie solidaire partage avec l'ESS aussi bien l'origine historique que la volonté de proposer un modèle alternatif au système capitaliste (Ziani & Budas, 2022). Les deux notions ne sont toutefois pas parfaitement interchangeables. Ainsi, à la différence de l'ESS, qui est clairement identifiée par ses trois acteurs historiques, l'économie solidaire, qui reste un concept flou (Audigier, 2014), est identifiée par une double dimension, socioéconomique et sociopolitique lui conférant son originalité (Defourny & Nyssens, 2017). Le secteur de l'économie solidaire regroupe un ensemble diversifié de pratiques économiques dont principalement : l'épargne et la finance solidaire, le commerce équitable, les réseaux d'échanges non monétaires, les initiatives locales et coopérations nouvelles, l'insertion par l'activité économique, etc. (Collette & Pigé, 2008).
- *ESS et innovation sociale* : les innovations sociales se réfèrent aux nouvelles façons d'agir, aux nouvelles façons de faire, aux nouvelles pratiques sociales, aux nouvelles combinaisons, aux nouvelles approches, aux nouveaux concepts permettant d'apporter des solutions à des problèmes ou à des besoins relevant du social (Henderson, 1993). L'ESS est innovatrice par définition puisqu'elle tente habituellement de répondre à des besoins non ou mal satisfaits par le marché et/ou par l'État (Lévesque, 2002).

¹ <https://leseco.ma/business/leconomie-sociale-et-solidaire-au-maroc-au-coeur-du-debat.html> (consulté le 12/01/2023).

3. Historique et développement de l'ESS au Maroc

3.1. Forme historique de l'ESS au Maroc

Il faut souligner, tout d'abord, qu'historiquement, l'ESS a toujours existé au Maroc. Les pratiques et les initiatives respectant les principes de base de l'ESS ne datent pas d'aujourd'hui (Ahmed-Zaid et *al.*, 2013). Les cultures de solidarité, d'entraides et du travail collectif, qui constituent, traditionnellement, les principaux fondements de l'ESS, ont toujours fait partie des traditions et des pratiques de la société marocaine. Parmi ces formes figurent la *Touiza* et la *Jmaâ* qui sont des organisations coutumières. Leur existence est étroitement à la nécessité de satisfaire un besoin communautaire et disparaissent une fois ce besoin est satisfait (Ahmed-Zaid et *al.*, 2013, cité dans Ahnach & Rachidi, 2020, p. 126). D'autres pratiques de solidarité et de mutualisme sont ancrées dans la culture marocaine telles que l'*Agadir*, l'*Agoug*, les *Khattaras*, le *Chard* et l'*Ouziaa* :

- La *Jmaâ* : est une forme d'organisation coutumière qui incarne la volonté collective de coopération qui s'occupait de la gestion des biens collectifs (ODCo, RMC, 2011). Elle a pour objectif principal la gestion quotidienne des intérêts communs de la communauté en mobilisant les membres de celle-ci sous forme de *Touiza*.
- La *Touiza* : est une organisation coutumière que s'imposent les membres de la communauté pour s'entraider dans des domaines variés tels que les labours, les moissons, etc. (Ahmed-Zaid et *al.*, 2013). Elle se présente sous forme de coopération et de mutualisation de services et elle repose sur le principe de l'échange et de la réciprocité du service entre les membres de la communauté (CESE, 2015). Au Maroc, elle revêt deux formes : celle d'intérêt collectif et celle d'intérêt individuel.
- L'*Agadir* : est une forme traditionnelle de stockage collectif des denrées alimentaires (céréales, fruits secs, etc.) en se basant sur la construction des dépôts traditionnels qui sont surveillés à tour de rôle par les membres de la communauté.
- L'*Agoug* : est une forme d'organisation sociale qui est désignée par les membres du village pour s'occuper du partage des eaux d'irrigation (CESE, 2015). L'objectif est de garantir une exploitation collective et équitable de l'eau de surface.
- Les *Khattaras* : sont des galeries souterraines utilisées pour stocker et mobiliser les eaux des nappes phréatiques et les acheminer par gravité les zones à irriguer (Ahmadi et *al.*, 2010, cité dans Khardi et *al.*, 2023, p. 1).
- Le *Chard* : est une pratique courante dans le domaine de l'éducation et de la formation dont l'objectif est de s'engager avec l'enseignant du *Coran* (le *fquih*), dans le cadre

d'un contrat (informel) collectif qui comprend la récompense des services du *fquih* par sa prise en charge totale (nourriture, logement, etc.) tout en lui conservant une part des récoltes de l'année agricole (Talbi & Sadiqi, 2020).

- L'*Ouziaa* : est une pratique sociale qui vise à acheter en commun d'une bête en vue de l'abattre et de la répartir de manière collective et équitable (Dryef, 2021).

3.2. Évolution des acteurs de l'ESS au Maroc

L'ESS a émergé simultanément avec les incitations de l'État pour participer à endiguer les conséquences néfastes des crises et des politiques publiques menées dans les années 1980 et 1990 sur la sphère sociale (Ahmed-Zaid et al., 2013). Toutefois, son histoire au Maroc peut être résumée en trois phases retraçant chacune l'évolution de ses acteurs (Yahayaoui & Bentahar, 2005, cité dans Maallam, 2020, p. 330) :

– La période de libéralisation : 1958 - 1973

Cette période a été marquée par la multiplication de créations des associations. Cependant, cette situation a été limitée par les aménagements et les modifications apportés par le Dahir de 10 avril 1973. Quant aux mutuelles, elles sont régies par la loi du 29 novembre 1963 fixant le statut général de la mutualité. Toutefois, les mutuelles du secteur agricole demeurent régies par un texte de loi datée de 1921. Quant aux sociétés de cautionnement mutuel, elles font références au Dahir du 02/02/1961 relatif à la réforme du crédit populaire (Maallam, 2020).

– La période de contrainte : 1973 - 1984

Cette période a été marquée par l'intensification du contrôle de l'État sur les acteurs de l'ESS. En effet, l'adoption du Dahir du 10 avril 1973 modifiant le droit d'association a restreint la liberté d'association en renforçant le contrôle administratif sur la création et le fonctionnement des associations, contraignant ainsi leur autonomie (Sater, 2007). Par ailleurs, la création de l'ODCo en 3 août 1975 a constitué une étape décisive dans l'organisation et le développement du secteur coopératif. Cependant, malgré cette réforme institutionnelle, l'épanouissement des coopératives marocaines est demeuré faible en raison d'une forte dépendance de l'État et d'un environnement peu propice aux initiatives coopératives (Mekkaoui Alaoui & Zouiten, 2022).

– La période de renaissance : 1984 – nos jours

Les années 80 ont connu une crise financière de grande ampleur et la mise en place du PAS à la suite des accords passés par le gouvernement marocain avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale pour rétablir l'ensemble des équilibres macroéconomiques (Adrdour et al., 2018). Cela s'est traduit par un désengagement progressif de l'État de plusieurs secteurs économiques et sociaux (Markria & Bouhmouch, 2016). Les

conséquences étaient néfastes aussi bien sur l'emploi et sur l'offre de services publics de base (Ahmed-Zaid et *al.*, 2013) que sur le pouvoir d'achat et le niveau de vie de la population marocaine (Maallam, 2020). Cette situation a contribué à l'émergence massive des associations dans le but de diminuer les effets néfastes de la crise sur les personnes touchées.

La reconnaissance officielle pour la première fois au Maroc de la notion de l'ESS a été en 1987 lors de la conférence de l'Université de la Coopération Internationale à Rabat (Adrdour et *al.*, 2018). Par conséquent, les plans de développement socio-économique, qui ont été mis en place entre 1988 et 1992, ont considéré l'ESS comme une solution innovante et alternative de création de richesses et d'emplois (Adrdour et *al.*, 2018).

A partir de l'année 2000, la mise en œuvre de l'INDH et des stratégies sectorielles ont contribué activement au développement du secteur de l'ESS au Maroc. En outre, un département ministériel chargé de l'ESS a vu le jour en 2000, placé aujourd'hui sous la tutelle du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'ESS. Ensuite, l'ESS a fait l'objet d'une stratégie nationale élaborée et actualisée par le ministère des affaires générales et de la gouvernance (Zahidi et *al.*, 2024).

Les coopératives constituent au Maroc la principale composante de l'ESS d'un point de vue quantitatif et qualitatif. C'est pour cela elles bénéficient d'un grand intérêt au détriment des autres composantes, notamment après l'entrée en vigueur en 2014 de la loi 112.12 (Maallam, 2020). Les apports de cette loi résident dans l'instauration d'un registre de coopératives, l'allégement de la procédure administrative, la possibilité de participation aux marchés publics et la définition des règles de gouvernance (Rhaddioui & Ahrouch, 2023).

3.3. Organismes d'appui des acteurs de l'ESS au Maroc

Pour atteindre ses objectifs socio-économiques et environnementaux, l'ESS au Maroc s'appuie sur un ensemble d'organismes ayant pour vocation l'accompagnement et le soutien de l'ensemble de ses acteurs. Ceux-ci sont notamment (CESE, 2015) :

- *L'INDH* : est une initiative royale visant la réduction des déficits sociaux dans les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, la promotion des AGR stables et l'aide aux personnes en difficultés (Mokhtari, 2018).
- *L'ODCo* : est un organe chargé de la mise en œuvre de la politique gouvernementale au profit des coopératives (Zahidi et *al.*, 2024).
- *L'ADS* : est un établissement qui a pour objectif la réduction de la pauvreté et la promotion du développement social au Maroc (Zahidi et *al.*, 2024).

- *Maroc Taswiq*, qui a pour mission l'agrégation et la valorisation de la petite et moyenne offre agricole et agro-alimentaire, la commercialisation et le développement des exportations des produits agricoles et agro-alimentaires et l'amélioration du revenu et des conditions sociales du petit agriculteur².
- *L'Entraide Nationale*, qui a pour mission d'apporter de d'aide et de l'assistance aux populations et de concourir à la promotion familiale et sociale (Zahidi et *al.*, 2024).
- *La Promotion Nationale*, qui est fondée pour coordonner et mettre en œuvre la réalisation du plein-emploi des populations rurales (Zahidi et *al.*, 2024).
- *L'ADA*, qui a pour objet de soutenir l'agriculture solidaire à travers la promotion de projets viables en vue d'améliorer le revenu des agriculteurs (Zahidi et *al.*, 2024).

4. Acteurs de l'ESS au Maroc

A l'instar de plusieurs pays à travers le monde, le secteur de l'ESS au Maroc est principalement composé d'associations, de coopératives et de mutuelles. Il faut bien signaler que, d'une part, les structures traditionnelles de l'ESS ne sont pas formellement incluses dans ces trois composantes, et d'autre part, cette classification ne couvre pas non plus les producteurs individuels (Ahmed-Zaid et *al.*, 2013), car cette économie inclue uniquement les organisations issues de l'entrepreneuriat collectif (Demoustier et *al.*, 2003).

4.1. Les coopératives

Les coopératives constituent l'un des piliers fondamentaux de l'ESS au Maroc (Serrano et *al.*, 2019). Elles opèrent dans plusieurs secteurs d'activités et participent efficacement à l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Elles occupent une place cruciale dans le tissu économique national en représentant un pilier dans les programmes de développement socio-économique du pays (Nejjari & Lebzar, 2018). Par ailleurs, le secteur coopératif a prouvé sa capacité de développer des AGR permettant l'amélioration des conditions de vie des couches fragiles (ODCo, RMC, 2011).

La loi 112.12 définit la coopérative dans son premier article comme étant « *un groupement de personnes physiques et/ou morales, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise, leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est gérée conformément aux valeurs et principes fondamentaux mondialement reconnus en matière de coopération.* » (Loi 112-12 relative aux coopératives, 2014, p.1). Cette loi fixe les modalités d'enregistrement et les demande de modification et de radiation des registres précités, selon un

² <https://www.fellah-trade.com/fr/actualites-maroc/article/4882,maroc-taswiq-une-nouvelle-strategie-de-developpement-du-commerce-solidaire-et-equitable> (Consulté le 07/07/2023)

modèle élaboré par le ministère de la Justice (Merimi & Menzhi, 2019). Les coopératives poursuivent trois objectifs : promouvoir les activités et renforcer les capacités de leurs membres, réduire les coûts de productions de B&S, et améliorer leur qualité (Jouiet, 2021).

Par ailleurs, la coopérative peut être considérée comme une organisation composée à la fois d'une association et d'une entreprise. Elle est, en effet, assimilée à une association, car elle regroupe un ensemble de personnes, appelées membres, qui partagent propriété, pouvoir et résultats. Elle est aussi considérée comme une entreprise, car elle a pour mission de produire des B&S dont l'objectif particulier répond précisément aux besoins à satisfaire (Fauquet, 1942, cité dans Omari, 2017, p. 290).

Le premier texte juridique relatif à l'organisation des coopératives au Maroc fut le Dahir du 13 février 1922 ayant pour objet l'autorisation de la création de coopératives de consommation destinées exclusivement aux ressortissants européens, suivi par deux autres textes à savoir le Dahir du 20 août 1935 relatif au crédit mutuel et la coopération agricole pour la constitution de coopératives agricoles toujours en faveur des colons et le Dahir du 24 avril 1937 donnant le droit à la constitution de coopératives agricoles dans le secteur céréalier, ouvertes, cette fois-ci, à la participation des marocains que l'administration coloniale désignait par le terme Indigènes. Il fallait attendre la promulgation du Dahir du 8 juin 1938 autorisant la création de coopératives par les citoyens marocains, mais exclusivement dans l'agriculture et l'artisanat. A partir de cette période, les coopératives se sont progressivement étendues à toutes les catégories de paysans et d'artisans. Après l'indépendance, une série de textes juridiques ont vu le jour successivement, permettant aux producteurs de s'organiser sous formes de coopératives dans les autres secteurs. C'est la loi n° 24-83, fixant le statut général des coopératives et les missions de l'ODCo, promulguée en octobre 1984 et mise en application en septembre 1993, qui a encouragé les créations de coopératives par toutes les catégories sociales et dans toutes les branches d'activités (ODCo, RMC, 2012).

Les différents programmes étatiques adoptés par les pouvoirs publics marocains, notamment ceux de l'INDH et le Plan Maroc Vert, ont encouragé les petits producteurs, les jeunes lauréats diplômés, et les femmes à créer des entreprises coopératives (Didi & Attouch, 2022). Le lancement de l'INDH en 2005 a donné lieu pour la première fois au Maroc à la mise en place d'une politique gouvernementale en matière d'ESS, notamment en faveur des coopératives. Cela a entraîné à une hausse significative de leur nombre et à une diversité de leurs produits (Nejjari & Lebzar, 2018). En effet, de nombreuses coopératives ont bénéficié de l'appui financier de l'INDH à travers toutes les régions du pays (ODCo, RMC, 2012).

Cette impulsion donnée aux coopératives s'est consolidée avec la mise en place par l'ODCo du programme Mourafaka (Didi & Attouch, 2022). En tant que mesure d'appui post-crédation destinée exclusivement aux coopératives nouvellement créées, ce programme s'inscrit dans la volonté de l'État marocain de promouvoir les coopératives.³

Comme indiqué précédemment, le mouvement coopératif marocain a connu récemment une dynamique démographique importante et un ancrage territorial renforcé. Il convient de souligner que l'ambition du Maroc est de faire de l'ESS un véritable levier de création de richesses, d'emplois, et de développement des territoires. En effet, dans le rapport du Nouveau Modèle de Développement apparu en 2021, les autorités marocaines ciblent atteindre, à l'horizon 2035, une contribution de l'ESS de 6% à 8% du PIB et une création de 50.000 nouveaux emplois par an, notamment dans les secteurs de la santé, de la jeunesse, de l'éducation, de la culture, de l'industrie et de l'économie circulaire (CSMD, 2021).

De surcroît, les coopératives marocaines souffrent de contraintes tant au niveau interne qu'au niveau externe. Sur le plan interne, elles souffrent principalement d'une mauvaise gouvernance, d'un faible niveau de compétences entrepreneuriales et managériales de leurs dirigeants, d'une insuffisance des équipements de production, et d'une fragilité financière (Didi & Attouch, 2022). Sur le plan externe, elles souffrent de trois types de contraintes : juridiques, institutionnelles et socio-économiques (CESE, 2015 ; Didi & Attouch, 2022).

4.2. Les associations

Les associations interviennent souvent en tant qu'institutions d'intermédiation entre l'État et le citoyen (Ahmed-Zaid et al., 2013). Elles ont une grande importance dans le paysage de l'ESS marocaine dans la mesure où leurs objectifs sont souvent liés aux intérêts des citoyens dans différents domaines tels que le domaine religieux, culturel, économique, éducatif, infrastructurel, etc. Elles entretiennent des relations avec des organismes d'appui au développement, notamment étrangers, pour financer leurs activités ou leurs projets. Généralement, les actions associatives portent sur des activités à caractère socioculturel, éducatif, sportif, formateur, de loisir, d'échange culturel (Mokhtari, 2018).

Les associations sont régies par le Dahir du 15 novembre 1958 modifié et complété en juillet 2002. Son premier article stipule que : « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices » (cité dans Louizi et al., 2021, p. 190). La première génération d'associations se sont engagées dans le travail social et le

³ <http://www.odco.gov.ma/fr/content/programme-mourafaka> (Consulté le 05/07/2023).

développement économique. Tandis que la seconde génération s'est intéressée à une nouvelle catégorie d'activités à savoir, le développement communautaire, la santé, la promotion de la femme, la protection de l'environnement, la promotion des petites entreprises, la jeunesse, les arts, la culture, les sports et l'enfance (Mokhtari, 2018).

4.3. Les mutuelles

Les sociétés dites d'entraide ou mutuelles sont le troisième pilier de l'ESS au Maroc. Bien que le système mutualiste soit apparu dès le début du 19^{ème} siècle en Europe, son apparition au Maroc remonte à 1919 pendant la période de Protectorat, avec la création des mutuelles de santé pour les fonctionnaires de l'administration coloniale. Le Dahir n° 1-57-187 du 1963, portant statut de la mutualité au Maroc, définit les mutuelles comme « *des groupements à but non lucratif, qui au moyen des cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine* ». Cela met en évidence le statut juridique spécifique des organisations mutualistes.

Les mutuelles exercent leurs missions en respectant deux principes : la solidarité entre les membres (régler les situations individuelles par l'action collective) et le caractère non lucratif (elles ne rémunèrent pas le capital en actions et ne paient pas de dividendes au titre des apports faits aux adhérents sous forme d'actions) (Ahmed-Zaid et al., 2013).

Souvent, on fait allusion aux mutuelles de santé quand on parle du secteur mutualiste, car ce sont elles qui sont les plus en vue et ce sont elles qui représentent souvent le secteur au niveau de l'ESS. Les autres types de mutuelles se présentent sous forme de sociétés d'assurance ou sociétés de cautionnement ou encore sous forme de mutuelles communautaires (CESE, 2015). Signalons que les mutuelles marocaines sont dominées par le secteur public et dont la majorité travaille dans le secteur de la couverture des soins de santé (Serrano et al., 2019). L'action mutualiste au Maroc concerne généralement trois domaines : la couverture sociale et la protection sociale ; les assurances ; la prévoyance et la solidarité (Mokhtari, 2018).

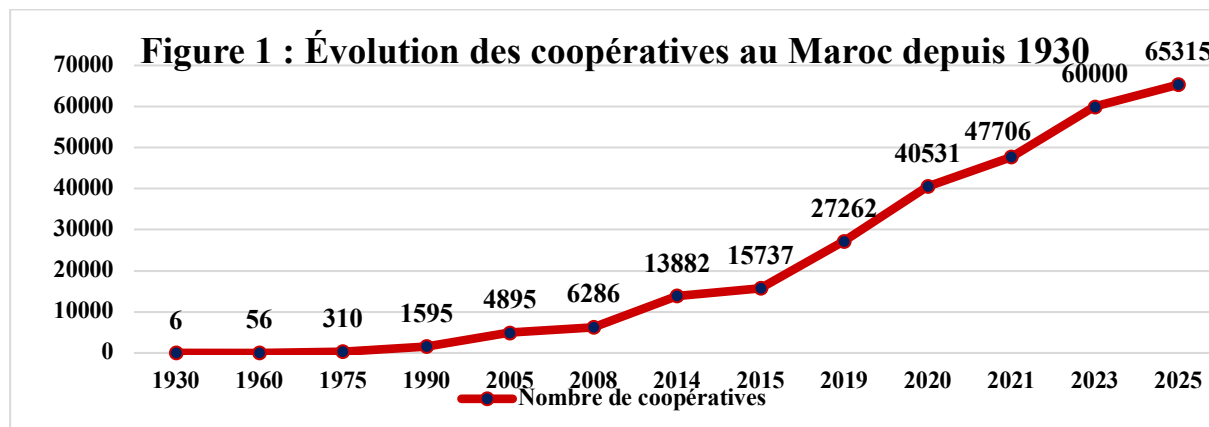
5. ESS au Maroc en chiffres

Dans cette partie, l'analyse se limite à une présentation descriptive des données sur chacune des OEES. L'accent sera mis sur le tissu coopératif et cela pour deux raisons. D'une part, les données sont plus ou moins fiables, structurées et disponibles. D'autre part, les coopératives constituent la principale composante de l'ESS au Maroc. En revanche, les autres acteurs seront traités d'une manière plus sommaire, faute de données.

5.1. Le secteur coopératif

5.1.1. Évolution du nombre de coopératives

D'après la **figure 1**, on constate que le nombre de coopératives a évolué en 2015 de 221% par rapport à 2005, en passant de 4895 à 15737 en 2015. De même, leur nombre est passé de 15737 en 2015 à plus de 65000 en 2025 avec un taux d'évolution de 413%.



Source : Réalisé par nous-mêmes (<http://www.odco.gov.ma/fr>)

5.1.2. Répartition des coopératives selon la région

Selon les données disponibles pour 2025, le secteur coopératif marocain compte 65315 coopératives regroupant 788969 adhérents (**tableau 1**).

Tableau 1 : Répartition de coopératives et de leurs adhérents par région en 2025

Région	Coopératives	Part en %	Adhérents	Part en %
L'Oriental	9115	13,96%	99707	12,64%
Marrakech-Safi	6671	10,21%	100764	12,77%
Fès-Meknès	6616	10,13%	65881	8,35%
Souss-Massa	6225	9,53%	71663	9,08%
Drâa-Tafilalet	6198	9,49%	80872	10,25%
Casablanca-Settat	6033	9,24%	100957	12,80%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	5918	9,06%	64172	8,13%
Rabat-Salé-Kénitra	5448	8,34%	68606	8,70%
Béni Mellal-Khénifra	5140	7,87%	83944	10,64%
Laâyoune-Sakia El Hamra	3893	5,96%	24441	3,10%
Guelmim-Oued Noun	3464	5,30%	23982	3,04%
Dakhla-Oued Ed Dahab	594	0,91%	3980	0,50%
Total	65315	100,00%	788969	100,00%

Source : site Web de l'ODCo⁴

Le tissu coopératif marocain étant dominée par les coopératives agricoles, sa répartition sur le territoire national est en faveur des régions à vocation plutôt agricole. La part la plus importante est concentrée dans la RO d'environ 14% de coopératives, suivie de celle de Marrakech-Safi d'environ 10% et de celle de Fès-Meknès d'environ 10%. Cette répartition

⁴ <https://www.odco.gov.ma/statistiques/> (Consulté le 06/08/2026).

souligne le potentiel distinct des coopératives à contribuer au développement socio-économique local de chaque région. Cependant, les données quantitatives (nombre de coopératives et de leurs adhérents) ne suffisent pas à mesurer leur contribution réelle, qui dépend d'autres facteurs qualitatifs tels que leur capacité de créer des emplois, de générer des revenus et de valoriser les ressources locales.

5.1.3. Répartition des coopératives selon le secteur d'activité

L'analyse du tissu coopératif révèle que la quasi-totalité (80,8%) des coopératives est concentrée dans deux secteurs d'activité : l'agriculture et l'artisanat (**tableau 2**).

Tableau 2 : Nombre de coopératives et de leurs adhérents par secteur en 2025

Secteur d'activité	Coopératives	Part en %	Adhérents	Part en %
Agriculture	40 033	61,29%	541 463	68,63%
Artisanat	12 744	19,51%	91 514	11,60%
Commerçants détaillants	1 583	2,42%	9 459	1,20%
Plantes aromatiques et médicinales	1 306	2,00%	12 745	1,62%
Habitat	1 282	1,96%	51 957	6,59%
Argan	1 101	1,69%	14 340	1,82%
Éducation et enseignement	1 066	1,63%	5 960	0,76%
Denrées alimentaires	1 000	1,53%	6 843	0,87%
Tourisme	971	1,49%	5 241	0,66%
Pêche maritime	938	1,44%	10 279	1,30%
Cannabis	719	1,10%	4 029	0,51%
Forêt	708	1,08%	14 200	1,80%
Prestation de services	340	0,52%	1 897	0,24%
Traitement et recyclage de déchets	309	0,47%	2 034	0,26%
Main d'œuvre	248	0,38%	1 608	0,20%
Transport	248	0,38%	2 948	0,37%
Imprimerie	177	0,27%	893	0,11%
Art et culture	122	0,19%	690	0,09%
Exploitation des carrières	106	0,16%	1 954	0,25%
Conseil et gestion	101	0,15%	602	0,08%
Commerce électronique	68	0,10%	360	0,05%
Télécommunication	51	0,08%	265	0,03%
Mines	48	0,07%	805	0,10%
Consommation	46	0,07%	6 883	0,87%
Total	65315	100,00%	788969	100,00%

Source : site Web de l'ODCo⁵

Le **tableau 2** montre clairement une forte concentration sectorielle au profit des secteurs d'agriculture et d'artisanat. Cette concentration met en évidence le rôle des coopératives dans la valorisation des ressources locales et la création d'emplois et des revenus, notamment en milieu rural. Cependant, la faible représentation des autres secteurs, notamment les services, le numérique et le recyclage, montre, d'une part, une diversification encore faible, et d'autre

⁵ <https://www.odco.gov.ma/statistiques/> (Consulté le 06/08/2026).

part, une contribution limitée de l'ESS en général et des coopératives en particulier, à un développement local plus diversifié et innovant.

5.1.4. Répartition des coopératives selon la catégorie des adhérents

Parmi les 65315 coopératives, 8027 sont exclusivement féminines, soit 12,28% du total national, avec 73733 adhérentes. Leur histoire remonte à 1949, où la première coopérative féminine a été créée aux Oudayas à Rabat dans le secteur de tapisserie (Ahnach & Rachidi, 2022). Cela est dû au rôle primordial qu'elles jouent dans le développement socio-économique du pays à travers leur contribution à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et à l'amélioration des conditions de vie des femmes, notamment dans le milieu rural, en leur permettant d'assurer leur autonomie (Benabdellah & Salamat, 2018). Les coopératives féminines opèrent principalement dans le secteur de l'artisanat (47,33%) et de l'agriculture (28,54%) (**tableau 3**). Quant aux coopératives des jeunes diplômés, elles s'élevaient à 2222 unités en 2023, soit environ 4% de l'ensembles coopératives marocaines, et regroupaient 13670 adhérents (Kessab et *al.*, 2025).

Tableau 3 : Répartition des coopératives féminines par secteur en 2025

Secteur d'activité	Coopératives féminines	Part en %	Adhérentes	Part en %
Agriculture	2291	28,54%	24 084	32,66%
Artisanat	3799	47,33%	30 072	40,78%
Commerçants détaillants	174	2,17%	968	1,31%
Plantes aromatiques et médicinales	228	2,84%	1 902	2,58%
Habitat	0	0,00%	0	0,00%
Argan	683	8,51%	10 638	14,43%
Éducation et enseignement	91	1,13%	479	0,65%
Denrées alimentaires	516	6,43%	3 885	5,27%
Tourisme	47	0,59%	248	0,34%
Pêche maritime	84	1,05%	730	0,99%
Cannabis	2	0,02%	5	0,01%
Forêt	16	0,20%	188	0,25%
Prestation de services	27	0,34%	137	0,19%
Traitement et recyclage de déchets	9	0,11%	40	0,05%
Main d'œuvre	22	0,27%	162	0,22%
Transport	2	0,02%	5	0,01%
Imprimerie	16	0,20%	77	0,10%
Art et culture	7	0,09%	45	0,06%
Exploitation des carrières	0	0,00%	0	0,00%
Conseil et gestion	5	0,06%	20	0,03%
Commerce électronique	1	0,01%	5	0,01%
Télécommunication	2	0,02%	10	0,01%
Mines	0	0,00%	0	0,00%
Consommation	5	0,06%	33	0,04%
Total	8027	100,00%	73733	100,00%

Source : Adapté du site Web de l'ODCo⁶

⁶ <https://www.odco.gov.ma/statistiques/> (Consulté le 06/08/2026).

D'après le **tableau 3**, les coopératives féminines sont principalement concentrées dans deux secteurs : l'artisanat et de l'agriculture. Cette concentration met en évidence leur rôle dans l'autonomisation économique des femmes et la valorisation des ressources locales. Toutefois, la faible présence des femmes dans les secteurs de transformation digitale, des services et de l'innovation confirme une diversification encore limitée, ce qui constitue un enjeu majeur pour renforcer leur contribution au développement local.

Sur le plan régional, on constate une concentration dans les régions de Souss-Massa (14,38%), Marrakech-Safi (11,62%) et Laâyoune-Sakia Al Hamra (11,06%) (**tableau 4**).

Tableau 4 : Répartition des coopératives féminines par région en 2025

Région	Coopératives féminines	Part en %	Adhérentes	Part en %
L'Oriental	629	7,84%	4647	6,30%
Marrakech-Safi	933	11,62%	8642	11,72%
Fès-Meknès	761	9,48%	6804	9,23%
Souss-Massa	1154	14,38%	15755	21,37%
Drâa-Tafilalet	590	7,35%	8573	11,63%
Casablanca-Settat	686	8,55%	4571	6,20%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	599	7,46%	5304	7,19%
Rabat-Salé-Kénitra	525	6,54%	3629	4,92%
Béni Mellal-Khénifra	576	7,18%	5092	6,91%
Laâyoune-Sakia El Hamra	888	11,06%	5870	7,96%
Guelmim-Oued Noun	582	7,25%	4230	5,74%
Dakhla-Oued Ed Dahab	104	1,30%	616	0,84%
Total	8027	100,00%	73733	100,00%

Source : Adapté du site Web de l'ODCo7

Concernant les coopératives des jeunes diplômés, elles interviennent principalement dans l'éducation et l'enseignement, le tourisme, l'agriculture et l'imprimerie (Kessab et *al.*, 2025). Les organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux mettent en place une série de mesures pour inciter les jeunes diplômés à créer des coopératives. Il s'agit d'organiser d'ateliers de sensibilisation, de les accompagner dans la phase d'élaboration des études de faisabilité de leurs projets, de leur faciliter l'accès au financement, etc. (Ahrouch, 2011).

5.2. Le secteur associatif

5.2.1. Secteurs d'activité et nombre d'associations

Les associations interviennent dans des domaines très diversifiés. Il s'agit de la lutte contre la précarité, l'analphabétisme, et les déficits en matière de santé, d'habitat, d'infrastructure locale et d'équipements de base. Les principales personnes ciblées sont la femme, et plus particulièrement en milieu rural, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en

⁷ <https://www.odco.gov.ma/statistiques/> (Consulté le 06/08/2026).

situation d'handicap et toutes les catégories de la population en situation de vulnérabilité et dépourvues de moyens d'accès aux services de premières nécessités (CESE, 2015).

Ces dernières années, le Maroc a connu une prolifération de création des associations, avec environ 10000 nouvelles unités chaque année (Machhour, 2021). Les raisons qui animent leurs fondateurs se différencient d'une personne à une autre. Selon une étude réalisée sur les responsables des associations dans le territoire de Fès-Boulemane en 2021, ces raisons sont au nombre de quatre : le rôle financier et d'accompagnement de l'INDH, la liberté d'association, en plus d'autres raisons politiques, idéologiques et subjectives (Machhour, 2021). Concernant leur effectif, il est estimé à plus de 266 610 en 2025 contre uniquement 44 771 en 2015.⁸

5.2.2. Répartition des associations selon le domaine d'activité

D'après l'étude du ministère de l'Intérieur en 2014⁹, les Marocains créent des associations d'abord dans un but social et caritatif, en témoigne la part des associations qui interviennent dans le domaine des œuvres sociales (24%). Un intérêt insoupçonné des Marocains pour l'environnement et le développement durable plaçant ledit secteur en 2^{ème} position avec une proportion de 21%. Il est suivi des associations opérant dans le domaine de sport et loisirs avec une part de 19%. L'étude relève un engouement des Marocains pour les associations, qualifiées de nouvelle génération, intervenant dans les domaines des droits de l'Homme, du genre, de l'entrepreneuriat ou encore de l'emploi. Ces secteurs restent, néanmoins, sous-représentés avec une part d'environ 1% pour le domaine des droits de l'Homme et défense des intérêts catégoriels. Le domaine de l'éducation et de l'enseignement est représenté par plus de 13% d'associations y compris les associations de parents d'élèves qui sont présentes dans tous les établissements d'enseignement primaire, collégial et secondaire.

5.2.3. Répartition des associations selon les régions

Bien que la répartition territoriale des associations soit sujette à controverse, notamment lorsque certaines structures ont une localisation déclarée dans une ville tandis que leurs activités s'étendent ailleurs, il reste intéressant, ne serait-ce qu'à titre indicatif, de mettre en avant quelques indicateurs (**tableau 5**).

⁸ <https://www.hespress.com/1714313-دراسة-تترصد-تحديات-العمل-الجمعي-1714313.html> (Consulté le 06/08/2026).

⁹ <https://lematin.ma/journal/2014/l-etude-confirme-la-dynamique-insufflee-aux-ong-locales-le-ministere-de-l-interieur-dresse-la-cartographie-du-tissu-associatif/214799.html> (Consulté le 10/08/2026).

Tableau 5 : Répartition de associations par région en 2022

Région	Nombre d'associations	Part en %
Casablanca-Settat	31 449	15,00%
Souss-Massa	25 160	12,00%
Marrakech-Safi	25 160	12,00%
Fès-Meknès	25 160	12,00%
Rabat-Salé-Kénitra	25 160	12,00%
Oriental	16 773	8,00%
Drâa-Tafilalet	16 773	8,00%
Béni Mellal-Khénifra	14 676	7,00%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	14 676	7,00%
Guelmim-Oued Noun	6 290	3,00%
Laâyoune-Sakia El Hamra	6 290	3,00%
Dakhla-Oued Eddahab	3 090	1,47%
Total	209 675	100,00%

Source : Réalisé par nous-mêmes en utilisant le site Web de lavieco¹⁰

Le **tableau 5** révèle une forte concentration territoriale des associations, avec la région de Casablanca-Settat en tête (15%), suivie de plusieurs régions avec 12% chacune. Cette concentration dans les régions à forte densité démographique et économiquement dynamique met en évidence le rôle crucial du tissu associatif dans la fourniture de services de proximité et l'accompagnement des populations. Cependant, le nombre faible d'associations dans les régions de sud souligne la nécessité de renforcer leur appui dans ces régions, afin de favoriser la contribution de l'ESS au développement socio-économique local.

5.3. Le secteur des mutuelles

Le secteur mutualiste au Maroc comprend 52 institutions (statistiques de 2010) repartis, selon leurs fonctions, entre trois grandes catégories (**tableau 6**) (Ahmed-Zaid et *al.*, 2013).

Tableau 6 : Répartition des mutuelles su Maroc selon les types

Sociétés de cautionnement mutuel	Mutuelles d'assurance	Mutuelles de couverture sanitaires et sociale
Composées de 22 institutions qui opèrent dans l'artisanat (11 sociétés regroupant 8840 artisans) ; la pêche (3 sociétés regroupant 675 pêcheurs) ; le commerce (2 sociétés regroupant 517 commerçants) ; le transport (6 sociétés regroupant 8979 exploitants de voitures).	Regroupent 3 mutuelles : Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA) qui est destinée à couvrir uniquement les risques liés à l'activité agricole ; Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA) qui est destinée à couvrir l'ensemble des risques classiques, biens et personnes, liés à tous les secteurs ; Mutuelle d'Assurance des Transporteurs Unis (MATU) : qui est destinée à couvrir uniquement les risques liés au transport publics et voyageurs.	Se composent de 26 mutuelles dont 9 du secteur public en plus de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) qui est chargée de leur organisation.

Source : Rapport annuel sur les mutuelles, cité dans (Mokhtari, 2018, p. 111).

¹⁰ <https://www.lavieco.com/influences/societe/tissu-associatif-une-galaxie-en-mutation/> (Consulté le 10/08/2026)

6. Les défis structurels de l'ESS au Maroc et leurs solutions

La littérature récente dans le domaine de l'ESS au Maroc met en évidence un consensus : malgré son potentiel remarquable en matière de développement socio-économique local, d'inclusion financière et sociale et de création d'emplois, les OESS demeurent confrontées à trois grandes catégories de défis (défis institutionnels et financiers, défis organisationnels et managériaux, et défis de consolidation et de modernisation) qui limitent voire freinent leur développement (tableau 7).

Tableau 7 : défis de l'ESS et leurs solutions issues de la littérature

	Défis et contraintes	Description	Solutions proposées
Défis institutionnels et financiers	Faiblesse du cadre juridique et institutionnel	Malgré l'existence des lois propres à chacune de ses composantes, l'absence d'un cadre juridique global de l'ESS aboutit à une dispersion de ses acteurs et limite sa visibilité (El Maallam, 2020).	Instaurer une loi-cadre spécifique à l'ESS afin d'harmoniser les textes juridiques de chaque composante et de renforcer les organismes de leur soutien et de leur accompagnement (CESE, 2015).
	Difficultés d'accès au financement	Les OESS, plus particulièrement les coopératives, les associations et les entreprises sociales, rencontrent des difficultés pour accéder aux sources de financement conventionnelles, notamment le crédit bancaire. Cela est dû principalement au manque de garanties et à l'inadéquation des produits financiers conventionnels (Akhayad & Elboubkari, 2025).	Instaurer et développer des mécanismes de financement adaptés aux spécificités des OESS et de leur business model tels que le crowdfunding, le capital risque social, les obligations à impact social, les monnaies locales complémentaires, la microfinance islamique, etc. (Akhayad & Elboubkari, 2025 ; Baochi & Lahrach, 2026).
	Faible intégration dans les politiques publiques	Le secteur d'ESS est faiblement intégré dans les politiques de développement économiques nationales (CESE, 2015)	Renforcer l'intégration du secteur de l'ESS dans les stratégies nationales de développement territorial relatives à la promotion de l'emploi, à la transition énergétique et à la réduction de l'exclusion sociale et des inégalités socio-économiques (Sahmi & Souhar, 2025).

Défis organisationnels et managériaux	Insuffisances de la gouvernance de ses acteurs	Malgré qu'elles se basent, entre autres, sur le principe de la gestion démocratique, les OESS, notamment les coopératives et les associations, souffrent de problèmes de gouvernance, de transparence et de professionnalisation de leurs dirigeants (El Karkour, 2025).	Promouvoir les compétences entrepreneuriales et managériales et le niveau de professionnalisme de leurs dirigeants et mettre en place des mécanisme de bonne gouvernance (El Karkour, 2025).
	Difficultés d'accès aux marchés	Les OESS, notamment les coopératives et les associations gestionnaires, font face à des difficultés de commercialisation de leurs B&S, principalement en raison de l'intensité de la concurrence et de leur faible intégration dans les chaînes de valeur (Assi & Boubrik, 2024).	Créer des marchés solidaires pour les produits de terroir, créer des plateformes digitales, renforcer le marketing territorial, valoriser les labels de qualité, faciliter l'accès aux marchés publics, etc. (Errochdi et al., 2026).
	Manque de compétences et de professionnalisation	Les compétences des membres et sociétaires des OESS demeurent limitées dans de nombreux domaines (entrepreneurial, financier, commercial, juridique, digital, etc.) (El Abassi & Boutaleb, 2025).	Renforcer les dispositifs de formation continue, d'accompagnement et de développement des capacités des dirigenats des OESS (El Abassi & Boutaleb, 2025).
Défis de consolidation et de modernisation	Faible niveau d'innovation	Les OESS présentent un niveau faible et limité d'innovation en matière de produits, de précédés, d'organisation et de transformation digitale (Lahlimi, 2024).	Promouvoir l'innovation sociale, la transformation digitale, les partenariats avec les universités et les centres de recherche, etc. (Sahmi & Souhar, 2025).
	Digitalisation insuffisante	Les OESS, plus particulièrement les coopératives, accusent un retard remarquable dans l'utilisation des technologies numériques. Cela limite leur capacité d'accroître l'efficacité de leurs opérations de gestion, de commercialisation et de communication (Sahmi & Souhar, 2025).	Promouvoir et accélérera la transformation digitale des OESS, développer les plateformes numériques collaboratives (Sahmi & Souhar, 2025).

	Faible visibilité et reconnaissance	Le secteur d'ESS reste encore méconnu entre les consommateurs, les investisseurs et des décideurs publics (Akhayad & Elboubkari, 2025).	Sensibiliser les acteurs économiques (consommateurs, investisseurs, etc.) aux spécificités du secteur d'ESS et à son importance dans une économie émergente comme celle du Maroc (Sahmi & Souhar, 2025).
	Insuffisance des données statistiques	Le secteur de l'ESS souffre du manque de statistiques fiables pour mesurer son poids économique et social réels (El Maallam, 2020).	Élaborer un système national d'information statistique sur le secteur d'ESS et créer des indicateurs clés pour suivre son évolution (El Maallam, 2020).

Source : réalisé par nous-mêmes (2026)

L'analyse du **tableau 7** a permis de distinguer entre trois grandes catégories de défis structurels du secteur de l'ESS. Premièrement *les défis institutionnels et financiers* qui apparaissent comme plus déterminants et qui conditionnent l'environnement dans lequel évoluent les OESS, notamment la faiblesse du cadre juridique et institutionnel, les difficultés d'accès au financement et la faible intégration du secteur de l'ESS dans les politiques publiques. Deuxièmement, *les défis organisationnels et managériaux* qui sont liés à la gouvernance interne des OESS, aux compétences et à la professionnalisation de leurs dirigeants, ainsi qu'à l'accès aux marchés pour commercialiser leurs produits et services. Ils affectent la pérennité des OESS et leur performance. Enfin, *les défis de consolidation et de modernisation*, notamment la capacité d'innovation des OESS, leur transformation digitale, leur visibilité et la disponibilité des données statistiques d'en mesurer l'importance. Ils influencent davantage la capacité du secteur de l'ESS à renforcer sa compétitivité et sa contribution au développement socio-économique local. Les solutions proposées dans la littérature apparaissent globalement pertinentes, mais leur mise en œuvre demeure tributaire d'une intervention coordonnée des principaux acteurs impliqués dans le secteur de l'ESS tels que les pouvoirs publics, les organismes d'appui et d'accompagnement et les OESS elles-mêmes.

Conclusion

L'objectif de cette recherche était de retracer l'évolution historique et institutionnelle du secteur de l'ESS, de décrire les caractéristiques de ses principaux acteurs, d'identifier les principaux défis structurels auxquels il est confronté, ainsi que les solutions pour y répondre. Les résultats de la présente revue de littérature montrent que les coopératives constituent la composante la plus représentative de l'ESS au Maroc en raison, entre autres, de leur contribution à la création de richesses et d'emplois, à la valorisation des produits locaux, à l'autonomisation des femmes des zones rurales et à l'inclusion économique et social.

Cependant, l'analyse de la littérature a révélé que l'expansion quantitative des acteurs de l'ESS au Maroc n'a pas été traduite par un renforcement qualitatif et durable. Bien qu'il dispose d'un potentiel économique et social important, le secteur d'ESS au Maroc demeure confronté à de nombreux défis structurels qui freinent son expansion. Ceux-ci sont classés en trois grandes catégories : les défis institutionnels et financiers, les défis organisationnels et managériaux, et les défis de consolidation et de modernisation. L'instauration d'un cadre juridique, l'insaturation et le développement des mécanismes de financement adaptés, le développement des compétences de ses acteurs, la facilitation d'accès aux marchés ainsi que la consolidation des mécanismes d'accompagnement constituent les principales mesures à mettre en place pour promouvoir le secteur et augmenter son potentiel d'expansion et de sa contribution au développement local.

Au-delà de sa portée théorique, cette recherche présente des apports théoriques et des retombées pratiques pour les principaux acteurs impliqués dans le développement du secteur de l'ESS au Maroc. Sur le plan théorique, la présente étude contribue à enrichir la littérature consacrée à l'ESS en général et à l'ESS au Maroc en particulier en mettant en perspective son évolution historique, institutionnelle et organisationnelle. Sur le plan pratique, les résultats théoriques peuvent constituer une base de réflexion pour les pouvoirs publics et les organismes d'appui et d'accompagnement des OESS, notamment en matière d'élaboration d'un cadre juridique global, d'instauration des mécanismes de financement et d'amélioration des dispositifs de leur accompagnement, et d'adaptation de leurs interventions aux besoins et aux spécificités des OESS. En outre, les OESS, notamment les coopératives, peuvent reposer sur les résultats de cette recherche pour améliorer leur gouvernance interne, diversifier leurs sources de financement et renforcer les compétences managériales de leurs dirigeants.

Toutefois, cette recherche présente certaines limites qui méritent d'être soulignées. Premièrement, elle repose exclusivement sur une revue de littérature narrative, sans procéder

à la collecte des données primaires (quantitatives et/ou qualitatives) directement auprès des OESS. Deuxièmement, la disponibilité, la période de référence et la nature des données statistiques varient selon l'acteur concerné et les sources institutionnelles, ce qui peut limiter leur comparabilité. Troisièmement, l'hétérogénéité des OESS, notamment en matière de statut juridique, de taille, de secteur d'activité et de degré de gouvernance et de professionnalisation, peut limiter la généralisation de certains constats tirés de la littérature analysée. Enfin, la littérature consacrée aux associations et aux mutuelles demeure moins abondante par rapport à celle consacrée aux coopératives, ce qui peut créer un déséquilibre dans la documentation disponible en faveur du secteur coopératif.

BIBLIOGRAPHIE

- Adrdour, M., Oudada, M., & Elouardi, A. (2018). L'émergence d'une économie solidaire au Maroc. Le cas des Chiffonniers de la ville d'Ait Melloul. *Revue Économie, Gestion et Société*, (15), 101-115. <https://doi.org/10.48382/IMIST.PRSM/regs-v0i15.12618>
- Ahmed-Zaid, M., Abdelkhalek, T., & Ouelhazi, Z. (2013). *L'économie sociale et solidaire au Maghreb : Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie : Monographies nationales*. Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen (IPEMED).
- Ahmadi, H., Nazari Samani, A., & Malekian, A. (2010). The qanat: A living history in Iran. dans G. Schneier-Madanes & M.-F. Courel (Eds.), *Water and sustainability in arid regions: Bridging the gap between physical and social sciences* (pp. 125–138). Springer. https://doi.org/10.1007/978-90-481-2776-4_8
- Ahnach, A., & Rachidi, L. (2020). L'économie sociale et solidaire et emploi des jeunes : Étude exploratoire et qualitative des coopératives de pêche artisanale au niveau de la région d'Agadir. *Repères et Perspectives Économiques*, 4(2), 119-140. <https://doi.org/10.34874/IMIST.PRSM/RPE/21534>
- Ahnach, A., & Rachidi, L. (2022). Entrepreneuriat coopératif féminin et empowerment de la femme : Une exploration de la situation dans la région Souss Massa. *Alternatives Managériales et Économiques*, 4(3), 575-593.
- Ahrouch, S. (2011). Les coopératives au Maroc : Enjeux et évolutions. *Revue internationale de l'économie sociale*, (322), 23-26. <https://doi.org/10.7202/1020728ar>
- Akhayad, L., & Elboubkari, N. (2025). Les défis du financement des initiatives de l'économie sociale et solidaire au Maroc dans un contexte de crise économique. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 6(5), 807-818. <https://doi.org/10.5281/zenodo.16102753>
- Assi, D., & Boubrik, A. (2024). L'économie sociale et solidaire une réponse aux défis du développement durable : Cas des coopératives de recyclages. *Alternatives Managériales Économiques*, 6(4), 746-763. <https://doi.org/10.48374/IMIST.PRSM/ame-v6i4.52526>
- Audigier, M. (2014). *L'économie sociale d'hier à aujourd'hui*. Ellipses.
- Baochi, M., & Lahrach, R. (2026). Les organisations de l'économie sociale et solidaire face aux enjeux de financement : Quelles solutions disponibles ? Dans K. Douayri & I. Bousalam (Éds.), *Financer la RSE autrement : contributions du crowdfunding aux transformations sociétales* (pp. 52-69). Oujda Print.

- Baron, C., & Hattab-Christmann, M. (2005). Économie solidaire et nouvelles formes de gouvernance au Sud: Les associations de développement local au Maroc. *Revue internationale de l'économie sociale*, (295), 70-93. <https://doi.org/10.7202/1021876ar>
- Bellemare, M.-F., Martin-Déry, S., Ziegler, R., Vézina, M., Raufflet, E. B., & Walsh, A. (2022). Synergizing social economy and circular economy. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 13(1), 106–110. <https://doi.org/10.29173/cjnser591>
- Belmaati, H. (2018). La contribution de l'économie sociale et solidaire pour une croissance inclusive au Maroc. *Revue Marocaine de Recherche en Management et Marketing*, 10(2), 413-429. <https://doi.org/10.48376/IMIST.PRSM/remarem-v10i2.14504>
- Benabdellah, M., & Salamat, H. (2018). Contribution à l'évaluation de l'impact de la filière de l'huile d'argane sur l'autonomisation des coopératives féminines de production dans la province de Tiznit. *Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires*, 6(4), 464-474.
- Chopart, J.-N., Neyret, G., & Rault, D. (2006). *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. La Découverte.
- Collette, C., & Pigé, B. (2008). Économie sociale et solidaire - Gouvernance et contrôle. Dunod.
- Crétiéneau, A.-M. (2010). Économie sociale et solidaire et développement durable : Pensée et actions en conjonction. *Marche et organisations*, 11(1), 31-71. <https://doi.org/10.3917/maorg.011.0031>
- CSMD. (2021). *Le nouveau modèle de développement* (p. 170) [Rapport général]. <https://www.csmd.ma/fr/rapport>
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2010). Conceptions of Social Enterprise and Social Entrepreneurship in Europe and the United States: Convergences and Divergences. *Journal of Social Entrepreneurship*, 1(1), 32-53.
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2017). Économie sociale et solidaire : Socioéconomie du 3e secteur. De Boeck Supérieur.
- Demoustier, D., Rousselière, D., Clerc, J.-M., & Cassier, B. (2003). L'entreprise collective : unité et diversité de l'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale*, (290), 56-73. <https://doi.org/10.7202/1022160ar>
- Didi, K., & Attouch, H. (2022). Dynamique Coopérative au Maroc et Nouveau Modèle de Développement. *International Journal of Financial Accountability, Economics, Management, and Auditing*, 4(2), 205-223. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.6841208>

- Douayri, K., & Etouzani, L. (2022). La crise pandémique de coronavirus : Quel impact sur les activités des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans la région Orientale. *Revue Économie, Gestion et Société*, 1(36), 1-17. <https://revues.imist.ma/index.php/REGS/article/view/33955>
- Dragan, A. (2016). Émergence et structuration de l'économie sociale et solidaire en Roumanie [Thèse de doctorat, Université Angers].
- Dryef, M. (2021). *Le tiers-secteur au service de la recherche-innovation et du développement territorial* (Policy Paper No. 29/21). Policy Center for the New South. Policy Paper du Policy Center for the New South
- El Abassi, G., & Boutaleb, S. (2025). La précarité professionnelle dans les organisations de l'économie sociale et solidaire : Une analyse sociologique des pratiques de gestion des ressources humaines dans les coopératives artisanales dans la région de Rabat-Salé-Kenitra. *African Scientific Journal*, 3(30), 1348-1384. <https://doi.org/10.5281/zenodo.15916191>
- El Karkour, M. (2025). Vers une révolution épistémologique : L'économie sociale et solidaire à l'épreuve de la pensée complexe – Cadre théorique et ancrage empirique dans le contexte marocain. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 6(11), 496-518. <https://www.revuefreg.fr/index.php/home/article/view/2469>
- El Maallam, D. (2020). Statistical production on the social and solidarity economy in Morocco. *African Scientific Journal*, 3(3), 338-358. <https://doi.org/10.5281/zenodo.5541459>
- Errochdi, M. A., Saf, Z., & Janati Idrissi, S. (2026). La perception et l'engagement des acheteurs publics au Maroc face à l'Économie Sociale et Solidaire : Enjeux, freins et leviers. *African Scientific Journal*, 3(36), 564-580. <https://doi.org/10.5281/zenodo.20478759>
- Fauquet, G. (1942). *Le Secteur coopératif: Essai sur la place de l'homme dans les institutions coopératives et de celles-ci dans l'économie*. (4e édition). L'Union suisse de coopératives de consommation ; Les Presses universitaires de France ; Les Propagateurs de la coopération.
- Gachet, N., & Gonin, M. (2013). La coopérative, un modèle d'avenir ? Université de Lausanne.
- Garrabé, M., Bastide, L., & Fas, C. (2001). Identité de l'économie sociale et de l'économie solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale*, (280), 12–35. <https://doi.org/10.7202/1023666ar>
- Henderson, H. (1993). Social innovation and citizen movements. *Futures*, 25(3), 322-338. [https://doi.org/10.1016/0016-3287\(93\)90140-O](https://doi.org/10.1016/0016-3287(93)90140-O)

- Jangjarat, K., Kraiwanit, T., Satityapong, N., Sonsuphap, R., & Phaksipaeng, I. (2023). The social economy in the digital era: A perspective on community enterprises in a developing economy. *Journal of Social Economics Research*, 10(1), 13–21. <https://doi.org/10.18488/35.v10i1.3317>
- Jouiet, I. (2021). L'entrepreneuriat coopératif au Maroc : Une locomotive de développement socioéconomique. *International Journal of Management Sciences*, 4(1), 960-973. <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/538>
- Kessab, F., Oumazane, A., & Boutaleb, F. (2025). Coopératives de jeunes diplômés : une alternative pour réduire le chômage au Maroc. *Dossiers de Recherches en Économie et Management des Organisations*, 9(2), 159-180. <https://doi.org/10.34874/PRSM.dremo-vol9iss2.3893>
- Khardi, Y., Lacombe, G., Kuper, M., Taky, A., Bouarfa, S., & Hammani, A. (2023). Pomper ou disparaître : Le dilemme du renforcement des khetaras par le pompage solaire dans les oasis du Maroc. *Cahiers Agricultures*, 32, 1-10. <https://doi.org/10.1051/cagri/2022030>
- Lahlimi, F. (2024). La création de valeur multidimensionnelle en économie sociale et solidaire au Maroc. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 5(2), 192–210. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10647172>
- Lamaalam, S., El Menzhi, K., & Benbrahim, N. (2018). Social and solidarity economy organizations: Major actors of local development. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 23(2), 235-242.
- Laville, J.-L., & Cattani, A. D. (2005). Dictionnaire de l'autre économie. Desclée De Brouwer.
- Lévesque, B. (2002). Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? Collection Études théoriques.
- Loi 112-12 relative aux coopératives (2014). <https://fr.scribd.com/document/496480122/Loi-112-12-Cooperatives>
- Louizi, K., Mabrouk, A., & Ech-Chahed, H. (2021). La performance de l'ESS au Maroc : Entre stratégie nationale et perspective institutionnaliste. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 2(2), 175–201. <https://doi.org/10.5281/zenodo.4569157>
- Machhour, H. E. (2021). Participation des associations à la démocratie locale : Quel rôle de financement public au Maroc ? *Alternatives Managériales Économiques*, 3(3), 282-301. <https://doi.org/10.48374/IMIST.PRSM/ame-v3i3.27438>

- Marée, M., & Saive, M.-A. (1984). Économie Sociale ET Renouveau Coopératif : Définition, Financement, Enjeux. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 55(1), 33-69. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8292.1984.tb01882.x>
- Markria, D., & Bouhmouch, M. (2016). *Étude de faisabilité sur le crowdfunding au Maroc en vue de l'implication de la diaspora dans le développement du Maroc*. (p. 81). Organisation internationale pour les migrations
- Martin, A., Merrien, A.-M., & Sabourin, M. (2012). *Éducation coopérative, Sens et pertinence de la coopération : Un défi d'éducation* (2012^e éd.). Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Mekkaoui Alaoui, Y., & Zouiten, M. (2022). Du coopérativisme au Maroc : Évolution, contraintes et opportunités. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 3(11), 168-191. <https://www.revuefreg.fr/index.php/home/article/view/901>
- Merimi, S., & Menzhi, K. E. (2019). Un tour d'horizon dans les aspects conceptuels de l'Entrepreneuriat Social et de l'Économie Sociale et Solidaire. *Journal of Economics and Finance*, 10(6), 37-42. <https://doi.org/10.9790/5933-1006023742>
- Mokhtari, Z. (2018). *L'économie sociale et solidaire dans l'oriental marocain et au Québec : Étude comparative* [Thèse de Doctorat National, Mohammed Premier]. https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-5412_fr.html
- Monzón, J. L., & Chaves, R. (2012). *The social economy in the European Union*. European Economic and Social Committee.
- Nejjari, I., & Lebzar, B. (2018). Les coopératives agricoles marocaines, des entreprises socialement responsables ? Étude exploratoire qualitative. *Revue du Contrôle, de la Comptabilité et de l'Audit*, (7), 193-216.
- ODCo, RMC. (2011). Remacoop 1 Revue Marocaine des Coopératives | Office du Développement de Coopération. *Revue Marocaine des Coopératives*, (1), 121.
- ODCo, RMC. (2012). Remacoop 3 Revue Marocaine des Coopératives | Office du Développement de Coopération. *Revue Marocaine des Coopératives*, (3), 120.
- Omari, S. (2017). La contribution des coopératives au développement durable : Enjeux et perspectives. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 19(2), 289-296.
- Rhaddioui, K., & Ahrouch, S. (2023). Cadre législatif et fiscal des coopératives au Maroc. *Revue des Études Multidisciplinaires en Sciences Économiques et Sociales*, 8(2). <https://doi.org/10.48375/IMIST.PRSM/remses-v8i2.36057>

Rapport du CESE. (2015). *L'Économie Sociale et Solidaire*. CESE.
<http://www.cese.ma/docs/leconomie-sociale-et-solidaire/>

Sahmi, R., & Souhar, A. (2025). Contribution de l'économie sociale et solidaire au renforcement de l'État social et à la création d'emplois au Maroc. *Revue des Études Multidisciplinaires en Sciences Économiques et Sociales*, 10(1), 406–425. <https://doi.org/10.48375/IMIST.PRSM/remses-v10i1.53858>

Sater, J. N. (2007). *Civil society and political change in Morocco*. Routledge.

Serrano, S. B., Bodini, R., Roy, M., & Salvatori, G. (2019). *Financial Mechanisms for Innovative Social and Solidarity Economy Ecosystems* (p. 116). International Labour Organization.

Talbi, M., & Sadiqi, K. (2020). Aperçu général sur le phénomène de l'entrepreneuriat social au Maroc. *Revue Internationale des Sciences Juridiques, Économiques et sociales*, 1(1), 22-39. <https://revues.imist.ma/index.php/RISJES/article/view/23103>

Tirou, N. (2022). Impact économique et social des activités de l'Économie Sociale et Solidaire : Cas des coopératives laitières du Moyen Atlas. *Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires*, 10(4), 510-516.
https://agrimaroc.org/index.php/Actes_IAPH2/article/view/1235

Villalba-Eguiluz, U., Sahakian, M., González-Jamett, C., & Etxezarreta, E. (2023). Social and solidarity economy insights for the circular economy: Limited-profit and sufficiency. *Journal of Cleaner Production*, 418, 1-12. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2023.138050>

Yahyaoui, Y., & Bentahar, H. (2005). *Évolution historique de l'économie solidaire au Maroc*. *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, (295), 70-93.

Zahidi, M., Ayegou, J., & Ait Hou, M. (2024). L'économie sociale et solidaire au Maroc : Quelle place des acteurs locaux dans les politiques publiques ? Le cas de la région de Drâa-Tafilalet. *Revue Gouvernance*, 21(1), 48-80. <https://doi.org/10.7202/1114974ar>

Ziani, S., & Budas, I. (2022). L'économie sociale et solidaire entre l'impératif économique et l'exigence du bien-être social, quelles perspectives ? *Revue Internationale du Chercheur*, 3(2), 662-679. <https://www.revuechercheur.com/index.php/home/article/view/369>